

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 17618 - 2009 B 07453 - 518 933 148 - A7



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17618 - 2 JUL. 2026

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
Adresse du siège social :	
A7 25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS	
SIRET	5 1 8 9 3 3 1 4 8 0 0 0 1 8
Mét :	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	BOULANGER SUR MARCHÉS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé sage	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ALCOM INC 29 BOULEVARD STALINGRAD 92240 MALAKOFF		Tél:	
ECF	Prestataire :	Identité du déclarant:	
		Date : 24032026 Lieu : AULNAY SOUS BOIS	
		Qualité et nom du signataire : Gérant JOSE ALVES	
		Signature :	

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
JOSE ALVES			70	2025	19 355					
25 AVENUE DE SENNEVILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS										
MARIA ROSA ALVES			30	2025						
25 AVENUE DE SENNEVILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS										
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice							
			MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise A7
Adresse 25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	707
Total	707

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2025 . . (total col.9 + total col.10) 10	707	- de l'exercice . 2025 . . 10	7 669
- de l'exercice précédent 10	466	- de l'exercice précédent 10	8 912
Nom et qualité du signataire JOSE ALVES Gérant		À AULNAY SOUS BOIS , le 24032026 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2026	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Désignation de l'entreprise <u>A7</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td><td>1</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										5	1	8	9	3	3	1	4	8	0	0	0	1	8
5	1	8	9	3	3	1	4	8	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2														
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	5						
3	1	1	2	2	0	2	5																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	48 133	030	47 759				374															
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	48 133	048	47 759				374															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 583	052				3 583															
		Marchandises *		060	791	062				791															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	2 562	074				2 562															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	5 686	086				5 686																
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	12 621	098				12 621																	
Total général (I + II)				110	60 754	112	47 759		12 995																
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				8 000																
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126				200																
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132																
	Report à nouveau				134				(17 950)																
	Résultat de l'exercice				136				7 669																
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142				(2 081)																
Provisions pour risques et charges						Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				1 611																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				6 059																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		33	)	172	4 447															
	Comptes courants d'associés				173				2 959																
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176				15 076																
Total général (I + II + III)						180		12 995																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
à L'ORIGINAL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A7</u>		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice clos le 31/12/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 155 971	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
		dont export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
Autres produits			230	18		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	155 989	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	56 417	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	367	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 102	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(1 562)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	17 121	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 838	244 3 367	
	Rémunérations du personnel *			250	38 222	
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant)		252 14 707	252 15 402	
	Dotations aux amortissements *			254	354	
	dont amortissement du fonds de commerces			255		
	Dotations aux dépréciations			256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260	262 17 469	
Total des charges d'exploitation (II)				264	148 259	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	7 731	
Produits financiers (III)	280	1	Charges financières (V)	294	63	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	7 669	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 669	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
			JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	7 669
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 37 501 dont imputés sur le résultat :				360	7 669
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2026

A7

Extension

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A7

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	44 888	442		444		446	44 888			
	Installations générales agencements divers	450	2 815	452		454		456	2 815			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	430	472		474		476	430			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	48 133	492		494		496	48 133			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	44 734	532	153	534		536	44 887	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 588	542	57	544		546	2 645	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	84	562	143	564		566	227	
TOTAL		570	47 405	572	354	574		576	47 759	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A7										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2					
Terrains	710		715			3					
Constructions	720		725			4					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6					
Matériel de transport	750		755			7					
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	37 501						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983	7 669						
Déficits reportables				984	29 832						
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970	29 832						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	4 718		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	4 718		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327			
Montant de la TVA collectée								374	11 672		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	10 129		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	327		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								690			
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								691			
Revenu brut social (si le montant est négatif)								692			
Revenu brut social (si le montant est positif)								693			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A7										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025						Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376	7,00				
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	155 971				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
TOTAL 1								106	155 971				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	18				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial								113					
Variation positive des stocks								111	1 194				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144	1 212				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats								121	64 160				
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	10 190				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	289				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	17 469				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152	92 108				
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	65 075				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	65 075				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	155 971		Effectifs au sens de la CVAE *		023	7,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence						024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 5						
Date de cessation								/				/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122025

SIREN 518933148

Dénomination de l'entreprise A7

Adresse (voie) 25 Avenue de Senneville

Code postal 93600 Ville AULNAY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ALVES Prénom(s) JOSE

Nom d'usage % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 70

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE SENNEVILLE

Code Postal 93600 Commune AULNAY-SOUS-BOIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille MOREIRA Prénom(s) MARIA ROSA

Nom d'usage ALVES % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 30

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE SENNEVILLE

Code Postal 93600 Commune AULNAY-SOUS-BOIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122025

SIREN

5 1 8 9 3 3 1 4 8

Dénomination de l'entreprise

A7

Adresse (voie)

25 Avenue de Senneville

Code postal

93600

Ville

AULNAY SOUS BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, et le mardi 28 avril, à 11 heures, les Associés de la Société A Responsabilité Limitée "A7", au capital de € - 8 000 divisé en 100 parts de 80 €, dont siège 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS, se sont réunis audit siège, sur décision prise par eux-mêmes, à l'unanimité, ce même jour.

La séance est ouverte sous la présidence de M. José ALVES, gérant de la Société.

M. le Président constate que sont présents :

- lui-même porteur de	70 parts
- Mme Maria Rosa MOREIRA ALVES porteuse de	30 parts
- Ensemble	100 parts

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gérance,
- le bilan de l'exercice précédemment clos,
- le compte Résultat dudit exercice,
- les annexes.

il donne ensuite lecture du rapport de gérance, qui expose l'ordre du jour ci-après requis :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des arrêtés d'écritures et du résultat dégagé à la clôture de l'exercice précédent et quitus à la gérance pour sa gestion,
- Approbation de l'affectation du résultat consécutif,
- Questions diverses.

La lecture du rapport de gérance terminée, la discussion est ouverte. Après différents échanges de points de vue, les débats sont clos et, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés présents, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérante relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable d'un montant de 7 669 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé d'un montant de 7 669 € de la manière suivante :

> au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à (10 281) €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant de l'année civile de 2025 qui s'est élevée à un montant de 19 355 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale maintient la rémunération du gérant pour 2026 à un montant de 1600 € mensuel répartie sur 12 mois, hors prime éventuelle en fonction des résultats de l'exercice.

La société prend en charge les cotisations sociales.

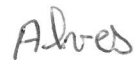
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par Gérant et Associés.

J ALVES



M-R MOREIRA ALVES



Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, et le mardi 28 avril, à 11 heures, les Associés de la Société A Responsabilité Limitée "A7", au capital de € - 8 000 divisé en 100 parts de 80 €, dont siège 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS, se sont réunis audit siège, sur décision prise par eux-mêmes, à l'unanimité, ce même jour.

La séance est ouverte sous la présidence de M. José ALVES, gérant de la Société.

M. le Président constate que sont présents :

- lui-même porteur de	70 parts
- Mme Maria Rosa MOREIRA ALVES porteuse de	30 parts
- Ensemble	100 parts

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gérance,
- le bilan de l'exercice précédemment clos,
- le compte Résultat dudit exercice,
- les annexes.

il donne ensuite lecture du rapport de gérance, qui expose l'ordre du jour ci-après requis :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des arrêtés d'écritures et du résultat dégagé à la clôture de l'exercice précédent et quitus à la gérance pour sa gestion,
- Approbation de l'affectation du résultat consécutif,
- Questions diverses.

La lecture du rapport de gérance terminée, la discussion est ouverte. Après différents échanges de points de vue, les débats sont clos et, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés présents, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérante relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable d'un montant de 7 669 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé d'un montant de 7 669 € de la manière suivante :

> au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à (10 281) €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant de l'année civile de 2025 qui s'est élevée à un montant de 19 355 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale maintient la rémunération du gérant pour 2026 à un montant de 1600 € mensuel répartie sur 12 mois, hors prime éventuelle en fonction des résultats de l'exercice.

La société prend en charge les cotisations sociales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par Gérant et Associés.

J ALVES



M-R MOREIRA ALVES



Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux Statuts de votre Société et à la Loi.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion corrélatifs ont été établis par nos soins ; ces documents ont été tenus au siège social de la société conformément aux dispositions législatives et réglementaires ; ce dernier a établi un rapport général sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les convocations prescrites vous ont été adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les articles 36 et 37 du Décret du 23 mars 1967 et qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementaires.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cet exercice social se solde par un bénéfice net comptable de 7669 €.

Notre chiffre d'affaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 est d'un montant de 155 971 € contre 148 297 € en 2024 soit une variation de +5.17%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à un montant de 148 259€.

Le résultat d'exploitation ressort à un montant de 7 731 €.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel ainsi que de l'Impôt Société, le résultat net comptable est donc de 7 669 €.

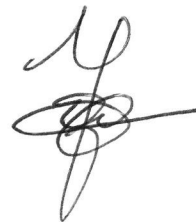
II. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de 7 669€ de la manière suivante :

Au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à € (10 281)

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que je soumets maintenant à votre approbation.

Le gérant, M José ALVES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'José Alves', with a stylized flourish at the end.

Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux Statuts de votre Société et à la Loi.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion corrélatifs ont été établis par nos soins ; ces documents ont été tenus au siège social de la société conformément aux dispositions législatives et réglementaires ; ce dernier a établi un rapport général sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les convocations prescrites vous ont été adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les articles 36 et 37 du Décret du 23 mars 1967 et qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementaires.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cet exercice social se solde par un bénéfice net comptable de 7669 €.

Notre chiffre d'affaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 est d'un montant de 155 971 € contre 148 297 € en 2024 soit une variation de +5.17%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à un montant de 148 259€.

Le résultat d'exploitation ressort à un montant de 7 731 €.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel ainsi que de l'Impôt Société, le résultat net comptable est donc de 7 669 €.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de 7 669€ de la manière suivante :

Au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à € (10 281)

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que je soumets maintenant à votre approbation.

Le gérant, M José ALVES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'José Alves', with a stylized flourish at the end.